

Le dispositif a été prolongé de deux années supplémentaires.



Les Zones Franches Urbaines (ZFU), devenue Territoires entrepreneurs (ZFU-TE) existent maintenant depuis 25 ans et la [Loi de Finances 2021 du 29 décembre 2020](#) [1] prévoit d'étendre ce dispositif jusqu'en 2022 dans son article 44 octies.

Les ZFU permettent d'accorder des allègements fiscaux aux entreprises qui y résident et qui recrutent dans leur rang des personnes résidents en quartiers prioritaires. Pour rappel, ces 100 ZFU (15 en Hauts-de-France) ont souvent été critiquées pour leur effets d'aubaine pour les entreprises et ont dû s'adapter tout au long des 25 années pour gagner en efficacité. Si la Cour des comptes avait pu s'interroger sur leur pertinence, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) recommandait dans [un rapport de 2014](#) [2] leur prolongation, en lien avec la réforme de la ville engagée par François LAMY et qui a conduit à la Loi de programmation sur la ville du 21 février 2014.

LOIS

LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (1)

NOR : ECOX2023814L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2020-813 DC du 28 décembre 2020 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article liminaire

Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2021, l'exécution de l'année 2019 et la prévision d'exécution de l'année 2020 s'établissent comme suit :

(En points de produit intérieur brut)

	Exécution 2019	Prévision d'exécution 2020	Prévision 2021
Solde structurel (1).....	- 2,2	- 0,6	- 3,8
Solde conjoncturel (2).....	0,2	- 7,2	- 4,5
Mesures ponctuelles et temporaires (3).....	- 1,0	- 3,5	- 0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3).....	- 3,0	- 11,3	- 8,5

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE 1^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

I. – IMPÔTS ET RESSOURCES AUTORISÉS

A. – Autorisation de perception des impôts et produits

Article 1^{er}

I. – La perception des ressources de l'Etat et des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que l'Etat est autorisée pendant l'année 2021 conformément aux lois et règlements et aux dispositions de la présente loi.

II. – Sous réserve de dispositions contraires, la présente loi s'applique :

1° A l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 2020 et des années suivantes ;

2° A l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2020 ;

3° A compter du 1^{er} janvier 2021 pour les autres dispositions fiscales.

B. – Mesures fiscales

Article 2

I. – Le chapitre I^{er} du titre I^{er} de la première partie du livre I^{er} du code général des impôts est ainsi modifié :

1° A la première phrase du second alinéa de l'article 196 B, le montant : « 5 947 € » est remplacé par le montant : « 5 959 € » ;

2° Le I de l'article 197, dans sa rédaction résultant du 3° du I de l'article 2 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, est ainsi modifié :

a) Le I est ainsi modifié :

– aux deux premiers alinéas, le montant : « 10 064 € » est remplacé par le montant : « 10 084 € » ;

Loi de finances 2021 du 29 décembre 2020

Poids : 1.33 Mo

[Téléchargement](#) [3] [Favoris +](#) [4]

Afficher/masquer la transcription

Loi de finances 2021 du 29 décembre 2020

La répartition régionale des ZFU-TE :

- **Pour la communauté d'agglomération de Saint Quentin**

[Quartiers Le Vermandois : Vermand, Fayet, Artois, Champagne.](#) [5]

- **Pour la communauté d'agglomération Creil Sud Oise**

[Le Plateau Rouher sur Creil/Montataire](#) [6]

- **Pour Amiens Métropole**

[Quartier d'Amiens Nord](#) [7]

- **Pour la communauté d'agglomération du Beauvaisis**

[Quartier Argentine](#) [8]

- **Pour la communauté d'agglomération Grand Soissons**

[Quartiers Presles, Chevreux](#) [9]

- **Sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille :**

[Quartiers La Bourgogne, Alma, Cul de Four, Fosse aux Chênes, Epidème, Roubaix centre, Épeule et Sainte-Elisabeth.](#) [10]

[Quartiers Faubourg de Béthune, Moulins, Lille Sud et L'Épi de Soil.](#) [11]

[Quartiers Longchamps, Trois Baudets, Trois Fermes, Lionderie, Hauts Champs.](#) [12]

- **Sur le territoire des communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole :**

[Quartiers Faubourg du Château, La Liberté et Nouveau Monde.](#) [13]

[Quartier Val d'Escaut.](#) [14]

- **Sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque :**

[Quartiers Ouest et Cité Liberté à Saint-Pol-sur-Mer](#) [15]

- **Pour la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre :**

[Quartiers Sous le Bois, Douzies, Montplaisir et Epinettes à Maubeuge et Louvroil.](#) [16]

- **Pour Douaisis Agglo :**

[Quartiers Les Asturies, Dorignies, Pont de la Deûle, Belleforière, La Clochette, Le Bivouac et Notre Dame.](#) [17]

- **Pour la communauté d'agglomération Grand Calais :**

[Quartier Le Beau Marais.](#) [18]

- **Pour la communauté d'agglomération Hénin Carvin :**

[Z.A.C. des Deux Villes, quartiers Sud-Ouest \(Jean Macé\), La Chênaie, Sainte-Henriette, Les Chauffours et Rotois.](#) [19]

Type d'actualites: [Information générale](#) [20]

Dates: Jeudi 28 janvier 2021 - 09:30

Thématiques: [Développement économique](#) [21]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [22]

Publié le 28 janvier 2021

URL de la source (modifié le 01/02/2021 - 13:16): <https://www.irev.fr/actualites-0/zfu-te-ou-en-est>

Liens

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042753580>

[2] <https://www.irev.fr/actualites-0/des-zones-franches-urbaines-aux-territoires-entrepreneurs>

[3] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/joe_20201230_0315_0001.pdf

- [4] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>
- [5] <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/22021ZF>
- [6] <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/22040ZF>
- [7] <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/22060ZF>
- [8] <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/2206NZF>
- [9] <https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/2233NZF>
- [10] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/31042ZF>
- [11] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/31041ZF>
- [12] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/3104ZZF>
- [13] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/3100ZZF>
- [14] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/3103NZF>
- [15] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/3130NZF>
- [16] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/3123NZF>
- [17] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/3101ZZF>
- [18] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/31090ZF>
- [19] <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/3117NZF>
- [20] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>
- [21] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>
- [22] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france-1>